



Paris, le 05 septembre 2005

LE PRÉSIDENT

Monsieur

Le « cluster maritime français » - entité portée et créée par l'Institut Français de la Mer mais voulue dorénavant différente et séparée de l'IFM - s'organise et se constitue. Son objet est de promouvoir concrètement tous les PROFESSIONNELS français du maritime.

L'activité que vous représentez a évidemment vocation à en être membre à part entière, tant au niveau de votre organisation proprement dite qu'à celui de vos adhérents individuels (entreprises) qui le souhaiteraient.

Déjà la publication, ces deux dernières années, de la brochure « cluster » (ci-jointe) par l'IFM, dont le succès a dépassé et dépasse nos espérances, a permis à tous d'apprécier la vraie dimension de l'activité maritime en France.

On a en effet coutume de dire que les Français tournent le dos à la mer. C'est certes vrai dans certains cas, mais ça ne l'est pas dans beaucoup d'autres. Or certaines idées reçues ont la vie dure, aussi a-t-il paru important pour l'ensemble du secteur maritime d'essayer de mieux se définir vis-à-vis des pouvoirs publics, des collectivités ... et de la population dans son ensemble.

Aujourd'hui nous savons que le « cluster » des activités maritimes représente dans notre pays plus de 1,5 % de la population active si l'on ne retient que les emplois directs, tandis que la production, directe et hors compte double pèse entre 2 et 2,5 % du PNB.

Par ailleurs, la France est dans le peloton de tête mondial pour une dizaine d'activités maritimes grâce à l'existence de véritables fleurons, trop souvent ignorés et qui s'ignorent trop entre eux.

.../...

INSTITUT FRANÇAIS DE LA MER

association reconnue d'utilité publique - décret du 15 juin 1979

47, rue de Monceau - 75008 Paris - Tél. : 01 53 89 52 08 - Télécopie : 01 53 89 52 15 - E-mail : ifm@free.fr

Maintenant émerge la nécessité d'aller plus loin et de structurer le « cluster » à l'instar de ce qui a été fait en particulier aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, pour le plus grand bénéfice des acteurs des secteurs privés maritimes de ces pays... De fait beaucoup de professionnels pensent souhaitable d'essayer de faire mieux connaître et reconnaître le fait maritime français « tous azimuts », et de tenter aussi bien de faire mieux jouer ses solidarités que de mieux le « vendre ».

Car le secteur maritime n'est pas seulement une juxtaposition des activités ayant d'une manière ou d'une autre trait à la mer. Beaucoup de celles-ci sont très liées « de facto » et il apparaît de plus en plus que c'est par une action commune que chacun devra à la fois contribuer à, et bénéficier de, la meilleure visibilité qu'entraîne l'effet de masse.

L'objectif général du « Cluster maritime français » sera donc, à côté de la recherche des synergies internes au secteur : la promotion et la vente de la place maritime « France » et des activités maritimes françaises, et ce que ce soit vis-à-vis de l'opinion publique, des gouvernants, et surtout des nouveaux clients potentiels du maritime sur les plans nationaux et internationaux.

C'est pourquoi il est proposé par l'IFM (dont un groupe de travail diversifié composé de hauts dirigeants d'organisations et entreprises issus de son conseil d'administration a travaillé et réfléchi à ma demande depuis mars) de créer une association « Le Cluster maritime français » dont vous trouverez ci-joints les projet de statuts et de budget (projets dont les principes ont été validés officiellement par le conseil d'administration de l'IFM en juin 2005).

Les principaux points en sont les suivants :

- l'objectif concret et premier de l'organisation « Le Cluster maritime français » est bien de « vendre » et faire mieux vendre les services maritimes français au national et à l'international.

NB : la méthode de travail couvrira, au service du « cluster » et de ses membres : la recherche systématique des vraies synergies possibles entre les différents secteurs du cluster maritime (avec implication des acteurs eux-même) ; la communication et la « présence » par tous moyens en France et à l'étranger ; et bien sûr le lobbying ,tout particulièrement à Bruxelles et à Paris. Enfin s'il apparaît - au bout de deux années maximum - que le « Cluster maritime français » n'a pas répondu suffisamment aux espoirs et ce faisant a rempli trop partiellement l'objectif assigné, il sera dissout.

- le « cluster » est ouvert à toutes les activités maritimes y compris, à l'évidence, la Marine nationale. Toutefois, les instances gouvernementales ou administratives n'ont pas vocation à en être membres,

- les organisations professionnelles et les entreprises sont par nature appelées à être membres du « cluster »,

.../...

- les instances du « cluster » sont :

- . une assemblée générale où les votes sont proportionnels aux cotisations,
- . un conseil d'administration de 25 membres maximum (dont statutairement un seul haut représentant de l'IFM).
- . un bureau de six membres désignés par le conseil d'administration (dans ou en dehors du conseil)

- un président,
- deux vice-présidents,
- un secrétaire général,
- un trésorier,
- un DIRECTEUR GENERAL.

Il appartiendra au directeur général, seul dirigeant rémunéré (et qui de ce fait ne sera pas juridiquement membre du conseil ou du bureau à titre statutaire) d'animer le « cluster ».

- les moyens du « cluster » sont ceux prévus par le projet de budget joint, lui-même alimenté essentiellement par des cotisations selon la proposition incluse.

Ils doivent permettre de financer, outre le directeur général, un secrétariat adapté et les outils matériels indispensables (bureau etc...) en plus naturellement de moyens de communications et de déplacement suffisants. Inutile d'ajouter que, s'agissant d'une œuvre pionnière, ce budget est par nature susceptible de connaître des reclassements internes entre les lignes en cours d'année. Il a été calculé au plus juste mais en prévoyant les moyens nécessaires à une action vraiment efficace.

L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUANTE DU « CLUSTER MARITIME FRANÇAIS » SE TIENDRA A PARIS :

LE LUNDI 10 OCTOBRE 2005 A 15H00

EN L'HEMICYCLE DU « CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL »

(PLACE D'ILENA)

NB : Prière de se présenter à partir de 14 h 30 et si possible jusque vers 14 h 45 au plus tard

Il sera proposé aux participants, présumés membres fondateurs du « Cluster maritime français »

- . de confirmer leur « membership » et de s'engager de ce fait à régler la cotisation annuelle correspondante, sachant que si le budget annuel minimal défini n'est pas réuni, le « cluster » ne verra finalement pas le jour,
- . de procéder ainsi à la constitution du « Cluster maritime français »,
- . de prévoir le démarrage de son activité début janvier 2006,
- . d'en élire les instances initiales sur proposition de l'IFM et du futur DG.
- . de prendre connaissance du programme d'action de la future direction du « cluster »

Je compte si possible sur votre présence personnelle et sur celle de votre délégué général pour représenter votre organisation professionnelle à cette Assemblée constituante. Je vous demande en outre de bien vouloir inviter à y participer vos adhérents et entreprises (via leurs présidents et/ou dirigeants) puisque les sociétés ont aussi vocation à adhérer directement au « cluster » dont le début d'activité est prévu le 1^{er} janvier 2006.

N'hésitez pas à cet égard à reprendre les termes de cette lettre, voire de la joindre (et les pièces jointes) en annexes(s) d'une circulaire « de votre cru » à vos adhérents. Les secrétariats de l'IFM et de la Chambre syndicale des constructeurs de navires CSCN se tiennent à votre disposition pour vous envoyer la version électronique de ces documents (lettre, statuts, budget, cotisations) afin de vous faciliter les choses dans ce sens si vous le souhaitez.

IMORTANT : Nous vous remercions par ailleurs de bien vouloir vous organiser, dans votre contact avec vos adhérents, selon les voies que vous choisirez, pour nous faire savoir avant le 30 septembre le nombre approximatif de vos adhérents ayant prévu de se rendre à notre invitation à cette Assemblée Générale. Cette information étant indispensable pour l'organisation matérielle de cette réunion fondatrice.

Enfin sachez que si la constitution du « Cluster maritime français » est confirmée lors de cette Assemblée, l'IFM l'annoncera publiquement, en particulier le 4 novembre 2005, jour de réunion à Paris d'une dizaine de clusters nationaux de l'UE ainsi que de représentants de la Commission européenne à l'instigation de l'IFM et du cluster néerlandais.

Je suis bien entendu à votre disposition pour de plus amples informations. En espérant vous voir participer à cet effort nouveau de structuration du monde maritime français qui, c'est ma conviction, grâce au « cluster » aura beaucoup plus de chances qu'aujourd'hui d'être entendu, je vous prie d'agrée, Monsieur, l'expression de mes meilleurs et très dévoués sentiments.



Francis VALLAT

NB IMPORTANT : Pour informations complémentaires, voir aussi le site « web » de l'IFM, rubriques « Revue Maritime » et « Le Cluster maritime », sur les adresses « **ifmer.org** » ou « **ifm.free.fr** ».